

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 23 février 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 18 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 9

M. Philippe WILHELM, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;
Mme Corinne FRITSCH, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET ;
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;
Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Alexia BACQUEY ;
M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU ;
Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;
Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;
Mme Lydia LESCOMBE, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS ;
Mme Hélène CROMBEZ, qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC.

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL01032023-06 : Présentation de la Charte de la Démocratie Participative

Rapporteur : Monsieur Cyrille Reneleau

Fort d'un mouvement amplifié dans le dialogue citoyen depuis 2014, la municipalité a décidé de baser le mandat 2020-2026 sur deux piliers : le développement durable & la démocratie participative. En se dotant d'outils citoyens, physique et numériques et en renforçant les champs d'actions du quotidien de ses différentes instances, la ville a porté son ambition à son niveau le plus haut. Les évolutions sociétales et la perte croissante de lien entre l' élu et le citoyen rendent aujourd'hui l'application de nouvelles méthodes de décision nécessaires pour enrayer le phénomène et faire perdurer les réalisations bénéfiques à tous.

Au terme de trois années de fonctionnement des conseils de quartiers qui ont connu la réalisation de nombreux projets menés avec leurs membres notamment, la municipalité propose désormais la rédaction d'une charte générale de la démocratie participative qui concerne l'ensemble des instances et outils de démocratie participative mises en œuvre jusqu'à aujourd'hui.

Ce document a pour but de confirmer la volonté politique canaulaise et de poser les principes à partir desquels la ville de Lacanau garantit un dialogue sincère et fructueux entre les habitants et la collectivité.

Elle inscrit les bases des méthodes d'information, de concertation et de co-construction que la commune s'engage à tenir vis-à-vis des citoyens aussi bien dans le quotidien que lors de la réalisation de grands projets. Au terme de plusieurs mois de travail et de création d'outils variés dans le domaine de la démocratie participative et du dialogue citoyen, cette charte, est portée à connaissance du Conseil Municipal.

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de faire de la participation citoyenne et du renforcement de la démocratie participative à Lacanau un axe majeur de son action.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

VALIDE le projet de charte de la démocratie participative et du dialogue avec les citoyens.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au dispositif participatif.

Délibération adoptée.

POUR : 25 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON et Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC et M. Cyril CAMU.

ABSTENTION : 1 Mme Hélène CROMBEZ.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

MAIRIE DE LACANAU

Télétransmis le :

06 MAR. 2023

N° 033 213 302 144 2023

0306-D&01032023-06-DE

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : **06 MARS 2023**

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

06 MARS 2023

